



DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS
CANTON DE MONTARGIS

MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD
36 Grande Rue - 45700

☎ 02.38.97.80.30 📠 02.38.28.01.11
Mail : mairie-chevillonsurhuillard@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le six novembre, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le trente octobre 2017, à 20 heures 00, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire.

Absents excusés: MME CHAPILLON pouvoir à M.BOURILLON, MME GASTELLIER pouvoir à MME LEBOEUF

1/FIXATION DU PRIX DE L'ENCART PUBLICITAIRE- BULLETIN MUNICIPAL 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix de l'encart publicitaire du bulletin municipal pour 1/8^{ème} de page avait été fixé à 72 € et à 120 € pour 1/2 page l'an passé.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter ces tarifs pour le bulletin municipal 2018.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette proposition.

2/DATES DES MANIFESTATIONS 2018- REPAS DES ANCIENS- FOIRE AUX PLANTS- FETE DU VILLAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut fixer les dates des manifestations communales pour l'année 2018.

Monsieur le Maire propose les dates suivantes :

Foire aux plants : dimanche 06 mai 2018

Fête du village : samedi 23 juin 2018

Repas des anciens : dimanche 09 décembre 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les dates des manifestations communales pour l'année 2018.

3/BUDGET CCAS- COLIS DE NOEL POUR LES PERSONNES AGEES

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé par délibération n°19/2016, qu'à compter de l'année 2016, les personnes éligibles au colis de fin d'année ET au repas des aînés devraient faire un choix entre l'un ou l'autre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du choix qui a été fait par la Commission chargée de la prospection des colis de fin d'année pour les personnes âgées qui l'ont choisi.

Présentation du colis.

Nombre de colis commandés :

Personne seule : 54 X 21,68 € = 1 170,72 €

Couple : 17 X 29,36 € = 499,12 €

Soit un total de 1 669,84 €

L'ensemble du Conseil Municipal approuve le choix présenté.

4/ PRIX DES MAISONS FLEURIES 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte les prix qui ont été proposés dans le cadre des maisons fleuries soit :

MAISONS AVEC PEU D'ESPACE

Mr et Mme ROUX/DREUX 1^{er} prix 56,00 euros

Mr et Mme CANGI Jean-Jacques 2^{ème} prix 25,00 euros

MAISONS AVEC BEAUCOUP DE TERRAIN

Mme VAJOUX Sylvette hors concours 56,00 euros

Mr et Mme ASTRUC 1^{er} prix 56,00 euros

Mr et Mme LANGLOIS Michel 2^{ème} prix 25,00 euros

VOIE PUBLIQUE

Mrs BOURILLON/DORE hors concours 56,00 euros

Mr et Mme FORITE Dominique 1^{er} prix 56,00 euros

MAISONS AVEC BALCON

Mr et Mme PROCHASSON Gérard 1^{er} prix 56,00 euros

Mr et Mme GODIN Robert 2^{ème} prix 25,00 euros

Mr CHARPENTIER Serge 3^{ème} prix 18,00 euros

FERMES

Mr et Mme TAILLANDIER Guy hors concours 56,00 euros

Mr et Mme BESLE Jean 1^{er} prix 56,00 euros

MAISONS AVEC JARDINS

<i>Mme ANGENAULT</i>	<i>1^{er} prix</i>	<i>56,00 euros</i>
<i>Mr et Mme PESCADINHA André</i>	<i>2^{ème} prix</i>	<i>25,00 euros</i>
<i>Mme THIERRY Denise</i>	<i>3^{ème} prix</i>	<i>18,00 euros</i>
<i>Mr et Mme DAoust Christian</i>	<i>4^{ème} prix</i>	<i>10,00 euros</i>
<i>Mr TROCHET André</i>	<i>5^{ème} prix</i>	<i>10,00 euros</i>

TOTAL : 660,00 euros

A l'unanimité, le conseil accepte les prix proposés aux maisons fleuries.

5/PRIME DE FIN D'ANNEE AUX AGENTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose de maintenir la prime de fin d'année versée chaque année aux agents communaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il désire revaloriser les montants définis depuis plusieurs années soit :

- 520 € pour les Agents à temps complet*
- 350 € pour les Agents à temps non complet*

Soit un total de 5 910 €.

A l'unanimité le Conseil Municipal souhaite maintenir la prime de fin d'année aux agents de la commune sans revalorisation.

6/APPROBATION- RAPPORT D'ACTIVITES DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING- ANNEE 2016

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit émettre un avis sur le rapport d'activités 2016 de l'Agglomération Montargoise Et Rives du Loing présenté.

A l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE le rapport d'activités 2016 de l'AME présenté.

Un exemplaire de ce rapport est disponible en mairie.

7/REPAS COMMUNAL DES AINES- RECRUTEMENT DE TROIS SERVEURS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter trois serveurs pour le service du repas communal des aînés du 10 décembre 2017.

Monsieur le Maire propose une rémunération correspondante à 10h00 de travail à l'indice en vigueur correspondant à l'échelle C1, échelon 1.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le recrutement de trois personnes et le mode de rémunération présenté.

8/BUDGET CCAS- REPAS COMMUNAL DU 10 DECEMBRE 2017- PRIX DU REPAS- PRESENTATION DU MENU- DESIGNATION DES REGISSEURS

Monsieur le Maire rappelle que le repas communal du 3^{ème} âge aura lieu le dimanche 10 décembre 2017 à midi.

Sont conviées les personnes de plus de 67 ans ainsi que les membres du Conseil Municipal et leurs conjoints.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le tarif qu'il souhaite appliquer aux personnes qui paient leur repas. Pour information, l'année passée, le prix du repas avait été fixé à 30,00 €.

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite maintenir le prix du repas à 30,00 €.

Monsieur le Maire présente la composition du menu.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée quelles sont les personnes qui désirent être nommées régisseur et mandataire suppléant.

Ont été nommés : Régisseur, Monsieur BEAUDOIN et mandataire suppléant, Monsieur BIHOREAU.

9/ CESSION TRACTEUR TONDEUSE MARQUE ISEKI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier, un particulier s'est déclaré acquéreur du tracteur tondeuse de marque ISEKI, inventorié dans l'actif de la commune sous le n° 92, pour un montant de 1 500 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette cession et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter les formalités administratives et comptables liées à cette opération.

10/CESSION FERRAILLE DIVERSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier, une entreprise s'est déclarée acquéreur de ferraille diverse, non inventoriée dans l'actif de la commune, pour un montant de 80 € TTC la tonne.

Le poids à céder étant de 2,840 tonnes, le montant de l'acquisition s'élève à 227,20 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette cession et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter les formalités administratives et comptables liées à cette opération.

Cette recette sera imputée au compte 7788.

11/BUDGET PRINCIPAL- SECTION D'INVESTISSEMENT- POSE D'UNE BORNE DE DISTRIBUTION D'ENERGIE PLACE DE L'EGLISE- PROPOSITION DE DEVIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu au budget principal 2017, section investissement, opération 32 d'installer une borne de distribution d'énergie dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg.

Monsieur le Maire propose les devis suivants :

- Entreprise DESIGN'ELEC : 11 339,27 € HT soit 13 607,12 € TTC
- Entreprise ENGIE INEO : 6 960,00€ HT soit 8 352,00 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité, acceptent le devis de l'entreprise DESIGN'ELEC pour un montant de 13 607,12 € TTC et acceptent l'inscription de cette dépense au budget principal 2017, section investissement, opération 32, compte 2152.

12/ BUDGET PRINCIPAL- SECTION D'INVESTISSEMENT- ECLAIRAGE EGLISE- PROPOSITION DE DEVIS- DECISION MODIFICATIVE- VIREMENT DE CREDIT- COMPTE 2188 OPERATION 11 AU COMPTE 2135 OPERATION 37

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de refaire entièrement l'éclairage de l'Eglise y compris la pose d'un nouveau tableau électrique.

Monsieur le Maire propose le devis suivant :

- Entreprise DESIGN'ELEC : 4 869,95 € HT soit 5 843,94 € TTC

Il propose d'effectuer un virement de crédit des comptes 2188 « autres immobilisations corporelles » opération 11 « Ecoles », au compte 2135 « Installations générales », opération 37 « Eglise » pour un montant de 6 000 €.

Section d'investissement	Dépenses		Dépenses	
	Article	Montant	Article	Montant
	2188	-6 000 €	2135	+6 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité, acceptent le devis de l'entreprise DESIGN'ELEC pour un montant de 5 843,94 € TTC, acceptent l'inscription de cette dépense au budget principal 2017, section investissement, opération 37, compte 2135 et acceptent la décision modificative présentée.

13/ FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT- MAJORATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ZONES A URBANISER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°133/2014, le taux de la taxe d'aménagement avait été fixé à 3% sauf pour deux zones bien déterminée pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants; le Conseil Municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 3 % sauf :

- pour la zone 1 AU du PLU communal dénommée « Les Pichotteries » où le taux de la taxe d'aménagement sera de 20%. Cette décision est motivée par la réalisation par la commune de l'extension de réseaux de voirie, d'assainissement, électrique, eau potable et défense incendie, télécommunications et éclairage public.

-pour la zone 1 AU du PLU communal dénommée « La Talalerie » où le taux de la taxe d'aménagement sera de 10 %. Cette décision est motivée par la nécessité d'extension de réseaux de voirie, assainissement (création d'un fossé) et éclairage public pour un coût total HT estimé à environ 55 000 €.

La présente délibération est valable pour une durée de un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

14/ ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEURS

Considérant les états de taxes et produits irrécouvrables présentés par la Trésorerie en date du 03 octobre 2017,

Après une ultime relance de la commune envers le créancier, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à mains levées, à l'unanimité :

ACCEPTE les états d'admission en non-valeurs pour un montant totalisant 89,09 €.

Cette dépense sera mandatée à l'article 6541 en section de fonctionnement du budget 2017.

15/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :

- Il est signalé qu'à la demande du contrôle de légalité de la Préfecture, il sera nécessaire de redélibérer concernant l'attribution du RIFSE-EP pour les agents administratifs et techniques après saisine du Comité technique du Centre de Gestion;*
- Il est signalé que la commune de Montargis nous propose de créer un char à l'occasion de son comice agricole du 25 et 26 août 2018,*
- Il est fait une présentation des arbres de type muriers platanes qui seront plantés sur la place de l'église;*
- Il a été demandé aux membres du conseil municipal de se positionner sur le choix de l'emplacement et de la couleur des coffrets qui accueilleront la fibre optique; les emplacements proposés ont été validés et la couleur choisie est le gris clair;*
- Il est fait un compte-rendu des dernières réunions AME (travaux, SMIRTOM, téléconsultation médicale, CNI-Passeports);*
- Il est fait un compte-rendu du dernier conseil d'école;*
- Il est signalé que la vitre du panneau d'affichage extérieur de la mairie sera prochainement remplacée.*

FIN DE SEANCE